



Arrêt de prélèvement de la part de la banque

Par **chameau44**, le **31/10/2018** à **01:17**

Bonjour,Je suis un peu perdu concernant un problème bancaire de ma mère..j'ai besoin de vos lumières...pour elle.

Ma mère est surendettée depuis des années mais elle est arrivée au 4e pallier de ses remboursements tant bien que mal. 4 créanciers devaient prélever début mars 2018. Malade du cœur depuis quelques années sans le savoir, elle a cédé à une fatigue chronique et ignoré le règlement de ses impôts sur le revenu. S'en est suivi un prélèvement à la source. Elle s'est arrangée avec 2 créanciers pour repousser à l'année prochaine les créances dues, les 2 autres, un virement et un prélèvement, ont bien commencé en mars et puis, infarctus, deux arrêts cardiaques, pronostic vital engagé. Nous sommes alors descendues, ma sœur et moi, chez elle (800 km nous sépare) et avons mis le "nez" dans ses problèmes. Nous avons pris rdv avec sa conseillère bancaire pour l'informer de sa situation. Par la suite, nous avons constaté que le virement à 1 de ses créanciers lui était rendu systématiquement chaque mois et que l'autre prélèvement ne se faisait plus sans que ma mère ne soit intervenue. Elle était effectivement en convalescence, chez moi, à 800 km.

La banque l'a donc mise en défaut de paiement, ce qui a entraîné des actes d'huissiers, saisie blocage et frais bancaires énormes. Alors qu'elle a une retraite correcte, elle se retrouve sans argent avec des frais qui en découlent. Elle a 71 ans, elle est malade, que peut-on faire ?

Merci de m'éclairer.